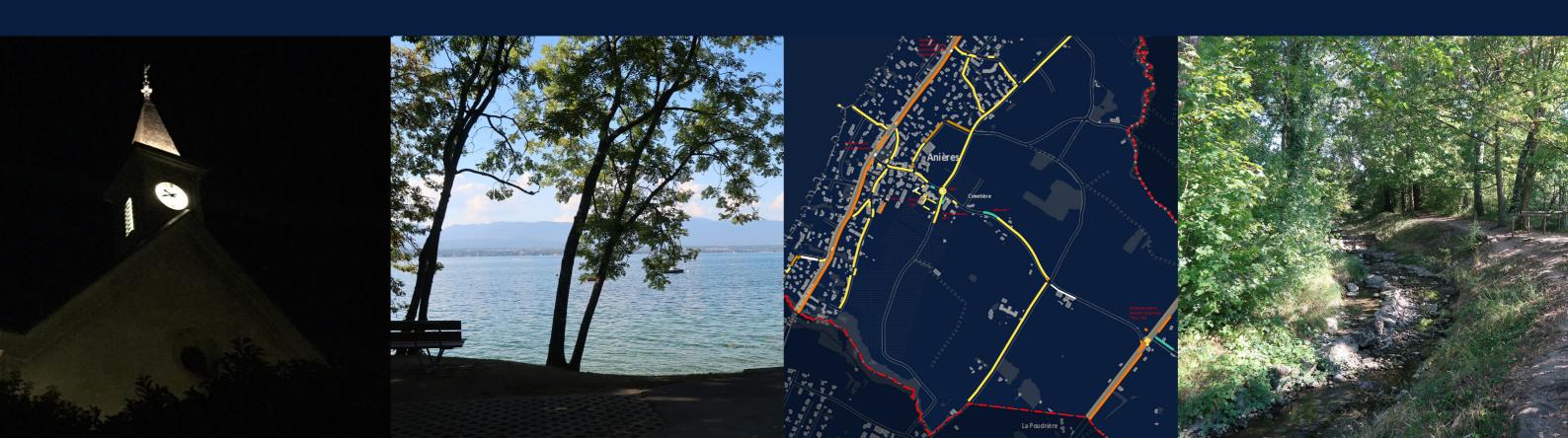


## Plan Lumière d'Anières

ACTE I -LE DIAGNOSTIC

Octobre 2018

« UNE RÉSERVE DE CIEL ÉTOILÉ»





Urbanisme Lumière Lighting Design

22 quai Godefroid Kurth 4020 Liège, Belgique +32 4 221 21 02

www.radiance35.eu

### Plan Lumière d'Anières

ACTE I : LE DIAGNOSTIC octobre 2018

ACTE II : PLAN LUMIÈRE

...

ACTE III: LES «AVANT-PROJETS»

. . .

Dossier réalisé par Pauline Evens et Valentine Geloen sous la direction d'Isabelle Corten.

#### MAÎTRE D'OUVRAGE :



### **ACTE I: LE DIAGNOSTIC**

1. COMPRENDRE LE TERRITOIRE  1.1. LE LIEU, SON HISTOIRE, SA PERCEPTION  1.2. LES ÉTUDES ET PROJETS EXISTANTS OU FUTURS  1.3. LA CONFIGURATION URBANISTIQUE ET ARCHITECTURALE	5
2. COMPRENDRE LES USAGES 2.1. LES LIEUX D'ACTIVITÉS NOCTURNES 2.2. LA MARCHE EXPLORATOIRE NOCTURNE	43
3. COMPRENDRE L'ÉCLAIRAGE 3.1. SOURCES ET TEMPÉRATURES DE COULEUR 3.2. MODÈLES, HAUTEURS ET IMPLANTATIONS	49
4. PREMIÈRES PISTES	62

### **OBJECTIFS D'UN PLAN LUMIÈRE**

Le Plan lumière d'un territoire peut se définir selon 2 axes principaux :

### 1. Une vision stratégique pour la commune

Un Plan Lumière permet, à la fois d'établir un diagnostic détaillé et complet de tout le parc d'éclairage et de mettre en place une programmation concertée et coordonnée des futures opérations lumière, cela, tant pour l'éclairage public que les illuminations. Un tel plan réunit une somme d'informations et de recommandations qui cernent les enjeux techniques, conceptuels, économiques et réglementaires de l'éclairage urbain.

### 2. Un plan de gestion sur plusieurs années

Un Plan Lumière est conçu comme une étude urbanistique « classique » (diagnostic, propositions) mais aussi et surtout comme un futur plan de gestion pour la commune (à moyen et long terme).

Chaque chapitre est donc conçu, de manière pragmatique, comme un outil applicable par les différents services concernés, une fois l'étude terminée.



Carte «Implantations projetées», Plan Lumière de Lausanne (CH), Radiance35 (2011)



Illumination de la Passerelle à Liège (B), Radiance35 (2006)

### MÉTHODOLOGIE POUR UN PLAN LUMIÈRE

### Travailler en concertation

Un Plan lumière s'élabore en étroite collaboration avec les services publics (urbanisme, travaux, infrastructures,...), les sociétés gestionnaires de réseau ainsi qu'avec toute autre personne ou entité concernée par l'éclairage public. Des réunions bilatérales ou «collégiales» permettent de cerner au mieux les demandes et attentes de chacun.

Les études et projets urbains en cours sur le territoire sont analysés et des contacts sont pris avec les architectes ou urbanistes de façon à adapter au mieux le Plan Lumière à la réalité des lieux, actuelle ou future.

Des relevés sur le terrain sont effectués de jour comme de nuit, régulièrement en compagnie de personnes ressources. Ce travail en concertation permet le développement du Plan Lumière en tant que véritable «outil de gestion» adapté aux besoins spécifiques du territoire et de ses gestionnaires.

### Travailler par couches, du macro au micro

La méthodologie employée se base sur une analyse préalable à l'échelle de la commune, c'est-à-dire l'échelle «macro», de façon à constituer une vision globale du territoire dans son ensemble.

Ensuite des «focus» sont réalisés sur des zones plus restreintes (quartiers, voire rues...); il s'agit de l'échelle «micro». L'analyse de ces «lieux-types» permet de s'ancrer dans leur réalité et oblige à une confrontation concrète avec la situation existante (type d'habitat, configuration de la voirie, éclairage existant,...). Ces exemples peuvent alors devenir le support de recommandations concrètes et servir de modèles qui pourront ensuite être appliqués à l'ensemble des lieux similaires. Des allers-retours constants entre les recommandations générales formulées à grande échelle et leur application concrète à

A chacune des échelles, une multitude d'aspects du territoire sont étudiés (paysage, histoire, usages,...) et ce sont toutes ces couches, superposées, qui viendront nourrir la réflexion urbanistique «lumière».

### Des recommandations de l'ordre de grandes intentions

Les recommandations préconisées par le Plan Lumière dessinent un cadre de grandes intentions qui pourront servir de repères pour de futurs études. Il ne s'agit donc pas de projets précis, ni même d'avant-projets mais de recommandations de l'ordre «d'intentions», sous forme de textes, cartes, schémas ou images de références.

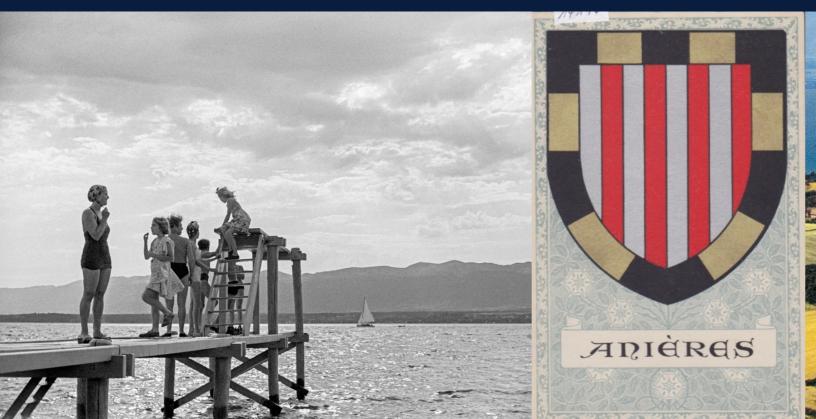
### Appliquer sur des avant-projets

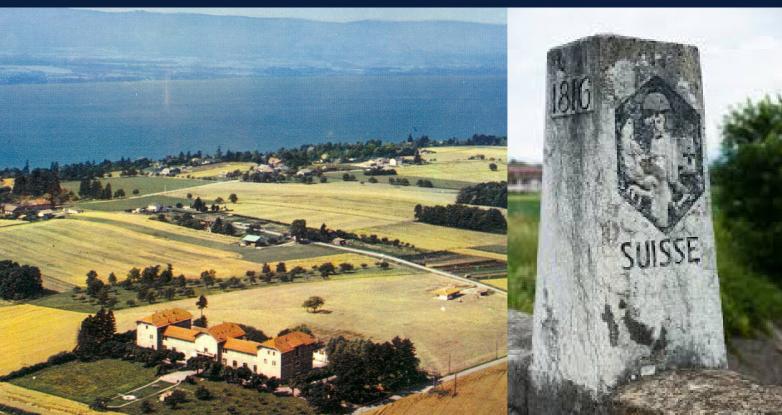
Après les étapes du «diagnostic» de la situation existante et la formulation des recommandations qui en découlent (qui représentent, toutes deux, le Plan Lumière à proprement-parler), le prolongement idéal de l'étude est l'application concrète de ces recommandations sur différents «avant-projets». Plusieurs (trois, quatre, cinq...) lieux «stratégiques» sont choisis pour marquer le départ de l'application du Plan Lumière. Il s'agit de définir de poser les base véritables projets, que ce soit en éclairage public ou en illumination.

petite échelle permet d'affiner de plus en plus la réflexion, la rendant sans cesse plus «juste».

# 1. COMPRENDRE LE TERRITOIRE

1.1 Le lieu, son histoire, sa perception





### **GÉOGRAPHIE**

- Situation: Suisse Canton de Genève
- Composition: la commune comprend le village d'Anières et historiquement, deux hameaux → Chevrens et Bassy
- Superficie: 3,820 km2
  - $\rightarrow$  +/- 31,9 % = surfaces d'habitat ou d'infrastructure
  - $\rightarrow$  +/- 62,8 % = surfaces agricoles
  - $\rightarrow$  +/- 5,0 % = surfaces boisées
  - → +/- 0,3 % = surfaces improductives. Source: Wikipedia
- Nombre d'habitants: +/- 2 555 habitants
- Peu d'emplois : 5 vignerons et quelques entreprises.
- Limites : le lac Léman à l'Ouest, la commune d'Hermance au Nord, la France à l'Est et la commune de Corsier au Sud.
- Hydrographie: deux ruisseaux → l'Hermance à l'Est marquant la frontière avec la France et le Nant-d'Aisy au Sud marquant la frontière avec la commune de Corsier. Trois ponts permettent le passage de l'Hermance sur la frontière franco-suisse.
- Axes routiers principaux : la route d'Hermance et la route de Thonon (= routes cantonales) traversent la commune. Elles sont reliées entre-elles par la route de l'Hospice et sa prolongation, la Rue Centrale passant par le centre ancien du village.
- La route de Chevrens, est un axe important car il permet de relier le hameau de Chevrens au centre d'Anières.
- Les constructions (villas privées exclusivement) se situent principalement à proximité de la rive du lac et des pentes exposées à l'ouest. On peut parler de deux strates urbanisées et coupées par la route d'Hermance.
- Des vignobles côtoient directement les constructions et forment comme une troisième strate avant la zone agricole supérieure.



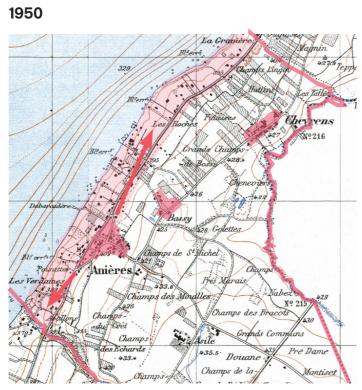
## ANIÈRES, CHEVRENS ET BASSY

- Anières s'est fortement urbanisée après les années 1950. Sa perception du village n'est actuellement pas très claire: son centre «historique» est globalement situé autour de la rue Centrale, la Rue de l'Ancien-Lavoir et la rue de l'Aspergière. Nous y trouvons son église protestante à l'angle avec la Route d'Hermance et l'école, la poste, l'épicerie ou encore le tennis club à l'extrémité ouest en montant la rue Centrale.
- Le **hameau de Bassy** est actuellement «englouti» par les villas construites le long du coteau. Autrefois, au XVe siècle, le fief de Bassy et son château appartenait à la famille d'Anières. Il était composé du château, qui a, totalement disparu aujourd'hui. Quelques maisons villageoises anciennes sont toujours présentes le long du Ch. de Bassy.
- Le hameau de Chevrens est quand à lui encore bien indépendant aujourd'hui. Son organisation est typique des villages agricoles genevois traditionnels, avec un habitat regroupé et disposé de façon contigüe.

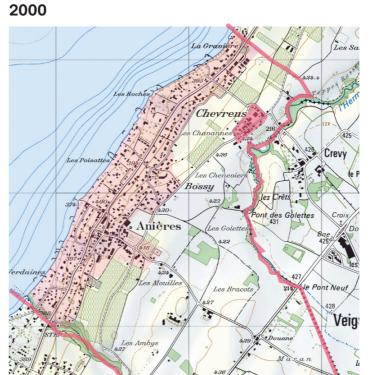
### L'urbanisation après les années 1900 :

| Steer | State | Stat

- La périphérie du centre du village d'Anières est visible, les hameaux de Bassy et Chevrens sont distincts.
- Présence de cultures le long du coteau sur le bord du lac.



- Urbanisation importante, Anières s'étend le long du lac avec la construction de nombreuses villas.
- Les hameaux de Bassy et Chevrens sont encore bien indépendants.



- Le hameau de Bassy est «englouti» et presque totalement inclus dans Anières.
- Il n'y a plus de culture au bord du lac mais des vignobles se sont installés à la limite du coteau.



- Densification du coteau
- Le hameau de Chevrens est bien indépendant encore aujourd'hui.

### **CONTEXTE PAYSAGER**

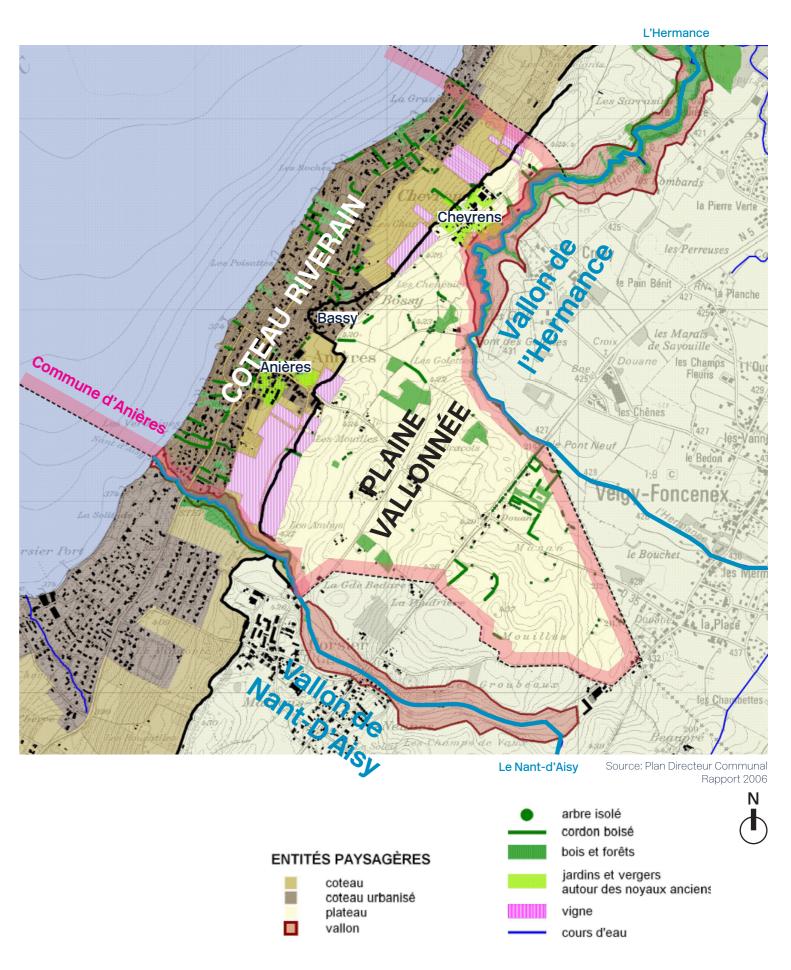
La commune d'Anières bénéficie d'une situation exceptionnelle grâce à ses vues dégagées et à sa proximité avec le lac Léman.

Son dénivelé n'est pourtant pas très important (min. 374m au lac et max.437m sur le plateau) mais les espaces aérés du plateau permettent des vues lointaines. Son relief est marqué par **quatre entités paysagères** caractérisées par la végétation et l'urbanisation:

- 1. le coteau riverain : situé le long du lac où se logent la plupart des habitations de la commune. Le paysage est structuré par les rues résidentielles et les jardins des habitations. Les formes de l'ancien bocage sont encore visibles. Au niveau supérieur, la culture de la vigne est importante et offre des perspectives sur le paysage magnifique. Le développement des habitations a presque complètement coupé la commune du lac. D'ailleurs, les accès publics au lac sont très limités. Au sein du coteau, les vues sur le lac ne sont que ciblées. La route d'Hermance scinde le coteau riverain en deux «strates» construites.
- 2. la plaine vallonnée : composée de plateaux vastes, de grandes cultures, de quelques traces de l'ancien bocage et de bosquets isolés, la vue y est dégagée. On peut voir très loin vers le lac, vers les montagnes environnantes...Etc.
- 3. le vallon de l'Hermance: le vallon bénéficie du statut de périmètre de site protégé sur le territoire genevois et a été identifié par le WWF et Bird Life International comme un site d'importance nationale pour la biodiversité dans le cadre du réseau européen Emeraude (équivalent «Natura 2000»). Notons la présence des ponts (Golettes, Crévy et Pont Neuf) comme «patrimoines routier». Le vallon de l'Hermance représente une partie de la limite de la commune avec la France.
- **4. le vallon de Nant-d'Aisy** : circonscrit dans ses berges, moins important que l'Hermance, le vallon de Nant-d'Aisy est également un lieu protégé. Il marque une limite de la commune avec celle de Corsier.

### Ce que nous retenons:

Un paysage formé de strates parallèles au lac, une concentration des constructions le long du lac et dans le centre. Une nature très importante et la présence de deux sites protégés : les vallons dont l'intérêt paysager et écologique doivent être pris en considération lors du Plan Lumière.



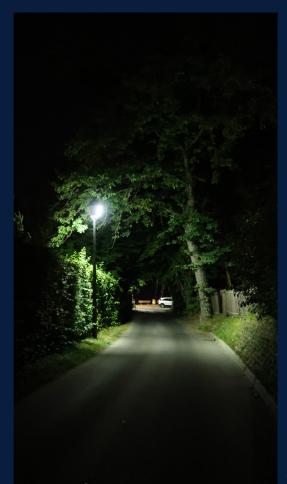
### **CONTEXTE PAYSAGER EN IMAGES**



Chemin des Courbes

Chemin de Crévy

### Le coteau riverain



Chemin de la Gravière



Chemin de Fleurd'eau



Route de Sous -Chevrens

### La plaine valonnée





La route du Thonon à l'extrémité EST de la commune est visible de loin



A l'arrière de la route du Thonon - côté EST. Il n'y a pas de lumière à part des débordements des stations services



Chemin des Ambys



Route de Chevrens



Route de Sous -Chevrens

### Vision proche et vision lointaine

La commune d'Anières bénéficie de vues lointaines et proches qui méritent d'être soulignées.

#### **VISION PROCHE**

#### sur le coteau :

- ruelles et rues résidentielles relativement étroites
- présence de jardins, de haies importantes et hautes, de murets longeant les limites mitoyennes.
- Vues limitées. Quelques percées vers le lac, principalement au niveau des 3 accès possibles aux plages.

### • Le long des vignes et sur le haut du plateau :

- champs, vignobles que l'on peut toucher et approcher.
- Pas ou très peu de limite construite (muret ou autre).
- Paysage ouvert, impression d'espace et de «liberté».

#### • Le centre :

- un axe principal avec des constructions compactes et des percées latérales étroites.
  - Pas de perspectives directes sur le lac, le relief nous oriente.
- Depuis la route d'Hermance, pas ou peu d'impression d'arriver dans un centre.

#### La route d'Hermance :

- présence des entrées aux habitations privées.
- Son identité balance entre route importante (cantonale et traversant la commune) ou route «urbaine» type «quartiers villas.»

#### Le hameau de Chevrens :

- morphologie plus typique d'un centre de village, avec des terrains serrés mais une voirie «aérée» avec quelques reculs.
- Sur la périphérie du hameau, en longeant les champs : vues dégagées, ouvertes sur le lac côté EST ou sur les champs côté OUEST.
- Ouverture sur le paysage magnifique aux entrées dans le hameau.









Chemin des Courbes



Le centre:



Chemin de Bézaley



Rue de l'Aspergières



La route d'Hermance:



Chevrens:





Route de Chevrens



Vue dégagée

octobre 2018 © RADIANCE 35

#### **VISION LOINTAINE**

- paysage agricole et viticole prédominant.
- Le coteau construit et le hameau de Chevrens se démarquent...Principalement de jour. De nuit, ce sont surtout les axes principaux de circulation qui sont visibles de loin (Thonon, Chevrens...) La zone habitée le long du lac est sombre, le hameau de Chevrens est traversé par l'axe de la rue de Chevrens.







Depuis la route du Thonon



Rue du Thonon depuis le chemin des Ambys



Depuis le chemin des Lieux

### Ce que nous retenons:

- Un contraste important et net en fonction de où nous nous trouvons : au sein des zones habitées, les vues sont limitées par la végétation prédominante et les habitations, seul le relief permet de nous orienter vers le lac. Par contre, dès que l'on sort des zone habitées, les vues sont très dégagées et représentent de véritables souffles.
- L'axe cantonal du Thonon forme un repère dans le paysage. Tout comme la route de Chevrens. La route d'Hermance est plus «enfouie» dans le paysage et n'est presque pas perçue de loin.

### L'HISTOIRE D'ANIÈRES

### 1536 à 1564-1567

Occupation bernoise, la région passe à la Réforme.

#### 1793

la Révolution : Anières est rattachée au département du Mont-Blanc

#### 1798

Anières est rattaché au département du Léman

### 1851

Inauguration de la Route d'Hermance

#### 1890

Construction de la chapelle protestante d'Anières par l'architecte Henri Juvet



#### Ve - XVIes

Durant tout le Moyen-age, Anières est une paroisse indépendante avec son Eglise Notre-Dame (détruite en 1835).

Durant cette période, le hameau de Chevrens dépend de la paroisse d'Anières.

3000-2500 av. J.-C.

Le territoire a été colonisé très tôt.

Au Sud du hameau de Chevrens, une nécropole a été découverte. Elle aurait été utilisée du Bas-Empire jusqu'au VIIe siècle.

#### Vers 900 av. J.-C.

Du matériel en céramique qui pourrait être rattaché à la fin de l'Âge du Bronze a été découvert sur le territoire d'Anières à Bassy.

#### 1567

Berne qui avait conquis une partie du bailliage du Chablais appartenant au duché de Savoie rend le bailliage après la ratification du traité de Lausanne. La région d'Anières passe en mains savoyarde et fera alors partie du bailliage de Chablais.

Genève conserve toutefois des droits sur la région et achète le fief de Bassy.

A la fin du XVIe, la paroisse d'Anières est rattachée à Corsier.

#### 1816 - Traité de Turin

Anières, les hameaux de Chevrens et Bassy ainsi que l'entité de Corsier forment une commune du nouveau canton Suisse de Genève



#### **XVIIIe**

C'est durant ce siècle que la route de Thonon a pris la forme telle que nous la connaissons actuellement.

Mais son origine est très ancienne. En 57 av. J.-C. l'itinéraire permettant de rejoindre Genève à Thonon était globalement déjà présent.



#### 1873-1882

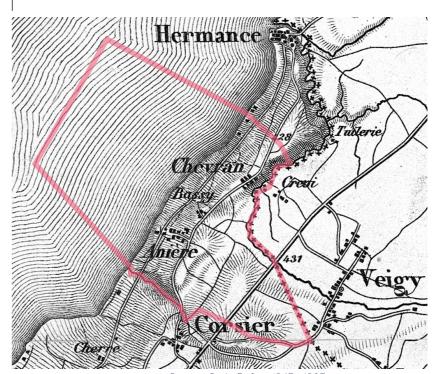
Construction du centre d'accueil pour personnes âgées dans le besoin. Ouverture officielle en 1882.



#### 1858

Scission avec l'entité de Corsier.

Formation de la commune d'Anières comprenant les hameaux de Chevrens et de Bassy.



Source: Carte Dufour 1845 - 1865 map.geo.admin.ch

## L'HISTOIRE D'ANIÈRES

#### 1979

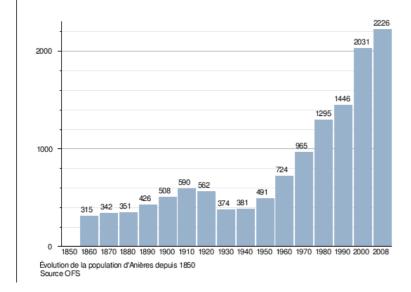
Le vallon de l'Hermance bénéficie du statut de périmètre de site protégé sur territoire genevois.



### Dès 1950 à aujourd'hui

Grâce à la proximité de Genève, la population a augmenté (+/-491 habitants en 1950 → +/-2555 habitants aujourd'hui !).

La construction de la route d'Hermance et la ligne de tramway Vésenaz - Hermance ont contribué considérablement au développement du territoire, principalement le long du lac.



#### Urbanisation du centre

Infrastructure: Centre sportif, école primaire d'Anières, Mairie d'Anières ...











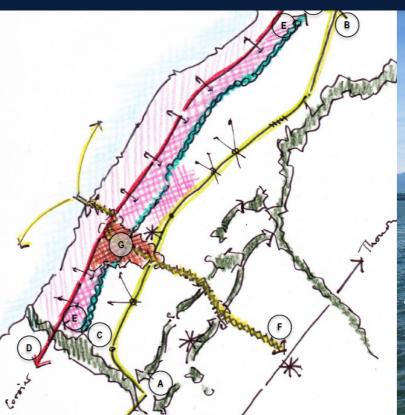


# 1. COMPRENDRE LE TERRITOIRE

1.2 Les études et projets existants ou futurs









### LES ÉTUDES OU PROJETS EXISTANTS OU FUTURS

Le Plan Lumière arrive «au milieu» d'une série d'autres études urbanistiques (masterplan, plans directeurs, ...); il est donc essentiel d'en tenir compte de façon à les intégrer dans les recommandations.

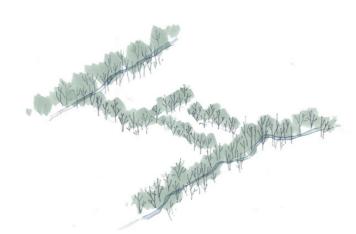
### Masterplan - 2016

**Deux points** principaux définissent les volontés des autorités sur le futur de la commune :

- 1. Maintenir et accentuer le caractère «cocon» de la commune afin de préserver la qualité de son cadre de vie.
- 2. Renforcer le caractère village et son centre par la densification / mixité des usages tout en poursuivant les pistes de l'innovation (→ «smart city»).

Après une analyse de la commune et de son voisinage élargi, le Masterplan donne les objectifs pour l'aménagement du territoire suivant 3 grandes catégories :

- 1. La nature et le paysage
- 2. Les voies structurantes
- 3. Les quartiers en évolution
- → Le but étant de renforcer le caractère de chaque catégorie en respectant leur fonctionnement, leur usage. (précisions en page suivante)



La nature et le paysage : renforcer le bocage



Les voies structurantes : exemple route du Belvédère



Les quartiers en évolution : rendre au village sa véritable valeur d'usage

En effet, plusieurs projets importants (privés, publics, communaux) sont en cours et auront un impact sur l'identité de la commune et sa mobilité. Retenons qu'actuellement, elle est mentionnée comme village dans une aire villageoise, sans mention de croissance particulière dans le «Projet de territoire du Grand Genève - 2016».

Exemples de quelques projets:

- constructions d'immeubles de logements dans le centre, le long des axes principaux (parcelle Gavillet);
- le site de l'Hospice avec la démolition / reconstruction du foyer d'accueil combiné avec l'aménagement de terrains de football (vérifier où cela en est);
- à l'entrée du hameau de Chevrens ; reconstruction du foyer pour jeunes;
- l'embellissement des espaces publics : traitement des entrées du village (en zones de rencontre), la suppression des places de stationnement en surface et l'aménagement d'espaces publics conviviaux dans le centre;
- le renforcement du centre sportif;
- gérer le trafic des pendulaires en incitant à prendre le bus grâce aux aménagements (places de stationnement payantes)...

### Zoom sur les 3 grandes catégories :

1. La nature et le paysage : le projet consiste à relier les deux vallons par un mayage paysager en ré-affirmant le bocage sans gêner l'agriculture. Cette démarche est également bénéfique pour la biodiversité (rappel: site protégé autour de l'Hermance).

#### 2. Les voies structurantes :

- → Route de la Côte d'Or et route de Chevrens (appelée route du Belvédère) : le projet d'aménagement signale quelques sites particuliers (points de vue,...) avec la plantation d'arbres à l'échelle du paysage agricole (par exemple de grands arbres proches de la route pour inciter à ralentir, zones d'arrêts...).
- → <u>Chemin des écoliers</u>: le projet d'aménagement prévoit de traiter de manière harmonieuse ce tracé situé entre urbanisation et aire agricole viticole → il traverse le centre du village, longe la zone construite et la zone agricole → différentes séquences et infrastructures sont donc présentes tout du long.
- →Route d'Hermance: le projet prévoit de la maintenir comme axe principal d'accès mais en lui conférant un caractère moins routier (grâce notamment aux futurs services de mobilités qui seront mis en place). Les accès aux quartiers, aux infrastructures, aux axes secondaires.. seront réaménagés de façon à créer des entrées et sorties sécurisées.
- → <u>La route d'Anières</u> ( = Route Centrale et Route de l'Hospice) : le projet consiste à l'harmoniser avec les infrastructures annexes, de travailler les espaces publics en traversée du village et de marquer également la traversée du paysage des grandes cultures par une arborisation lui apportant une identité propre (ex. allée de cerisiers...)

### 3. Les quartiers en évolution :

- → Le «Jardin habité»: est appelé «Jardin habité» la zone occupée par des habitations individuelles de part et d'autre de la route d'Hermance. Au sein du «Jardin habité» on trouve deux strates à statuts juridiques différentes : le Jardin protégé (entre la route d'Hermance et le lac) et le Jardin en mutation (entre la route d'Hermance et le chemin des écoliers). L'objectif du Masterplan est, quelque soit le statut juridique, de partir de la connaissance et du respect du patrimoine pour encadrer la densification (patrimoine arboré et bâti, identification des secteurs susceptibles d'être densifiés, conserver au maximum la surface libre au sol, compléter ce qui est existant...). Dans un second temps, les règles de construction communale seront revues, afin de répondre de façon qualitative à la volonté cantonale de densification. L'accès aux parcelles accueillant des projets de densification devra être assurée depuis la route d'Hermance.
  - → <u>Le village</u>: le but est de rendre au village sa véritable valeur d'usage.



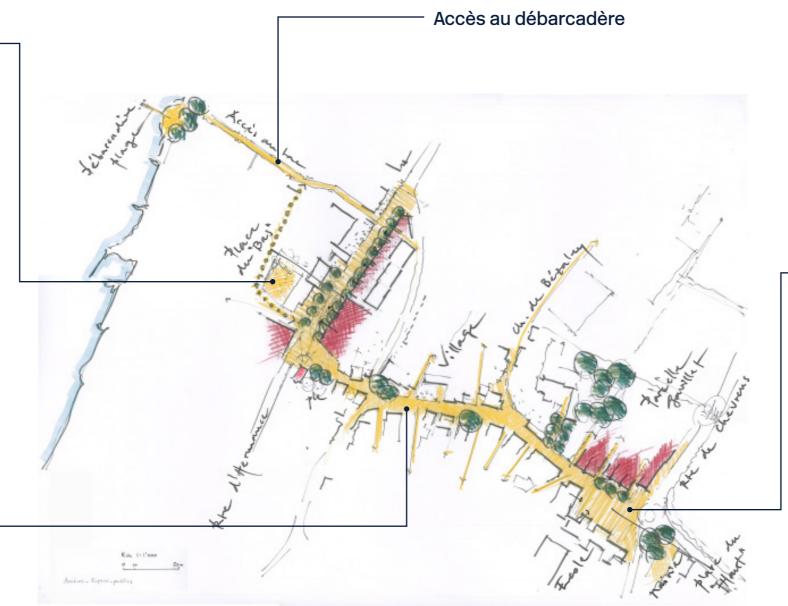
### Zoom sur le centre de la commune : principe d'aménagement des espaces publics

### Aménagement Place «du Bas»

- véritable place
- végétation ++
- parking souterrain (remplacer le stationnement en surface → avantageux aussi pour les surfaces commerciales ou/et les logements)
- futur bâtiment de qualité autour de la place avec aménagement possible de locaux commerciaux / d'activités aux rez-de-chaussées.
- implantation intéressante pour la nouvelle mairie sur la parcelle dite «aux bambous»

## Liaison entre les places (espaces clés) par la rue Centrale

- organisation actuelle à maintenir (= fronts de bâtis irréguliers du patrimoine villageois ancien et succession de petites impasses perpendiculaires)
- ch. de Bézaly : accès pincipal à la parcelle Gavillet ( = projet important de logements)
- usages de la voirie à revoir (accès à la circulation motorisée ou non...)

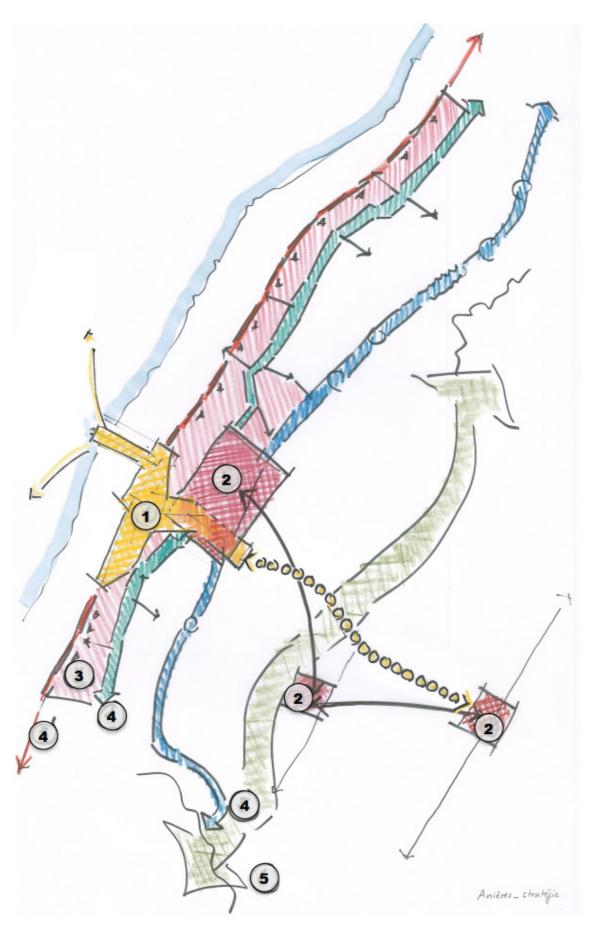


- →schéma du Masterplan en évolution suivant les choix définitifs.
- → les noms définitifs des places seront définis lors de l'évolution des projets

### Aménagement Place «du Haut»

- place regroupant l'école, l'actuelle mairie et la poste (bientôt remplacée par un guichet et d'autres services ?)
- volonté d'apporter un caractère plus villageois sur ce grand espace convivial mêlant différente infrastructure et créer un lien avec le centre sportif.

### Stratégie d'action proposée au Masterplan



Des études, des concertations, des demandes de concept à des bureaux de paysagistes... ont été lancées. Un ordre des interventions a été établi suivant les urgences :

- 1. Les espaces publics du lac à l'actuelle Mairie → urgent
- 2. La parcelle Gavillet → urgent
- 3. Le Jardin habité → court terme → actuellement en cours d'étude
- 4. Les projets des différents axes → court et moyen terme
- 5. Le bocage des grandes cultures  $\rightarrow$  moyen terme

### Plan Directeur communal des Energies - 2017

L'analyse du contexte montre, entre-autre, une carte reprenant les projets en développement où il est intéressant de voir le renforcement du centre du village :

DD ou DP en cours, chantier ou livraison récente (1 à 7) - acteurs Projet à l'étude avec implication Réserve foncière à long terme Projet communal de parking souterrain à l'étude

Figure 5 : cartographie des projets de développement

Le Plan Directeur communal des Energies développe et analyse les consommations énergétiques globales de la commune, les types d'énergies intéressantes pour le territoire à utiliser, à proposer et sous quelles formes. Il ne détaille pas de spécificité pour l'éclairage public.

### Ce que nous retenons:

- Dans l'analyse, en introduction, l'étude spécifie la charge de trafic matin/soir: elle est logiquement plus importante sur la route d'Hermance et surtout sur la route du Thonon. Très faible sur l'ensemble du réseau routier restant.
- La commune est active dans le domaine d'économie d'énergie pour la mobilité, par la mise en place de navettes collectives et l'encouragement à la mobilité douce. L'idée d'installer des bornes de recharges alimentées par des panneaux photovoltaïques pour les voitures électriques est soulevée.
- Anières bénéficie du label cité de l'énergie → volonté de mettre en œuvre une véritable politique énergétique.

Projets: mairie / pompiers / jardins habités / places

→ précisions de la commune à recevoir

### «Projet voisin» - La route d'Hermance à Collonge-Bellerive

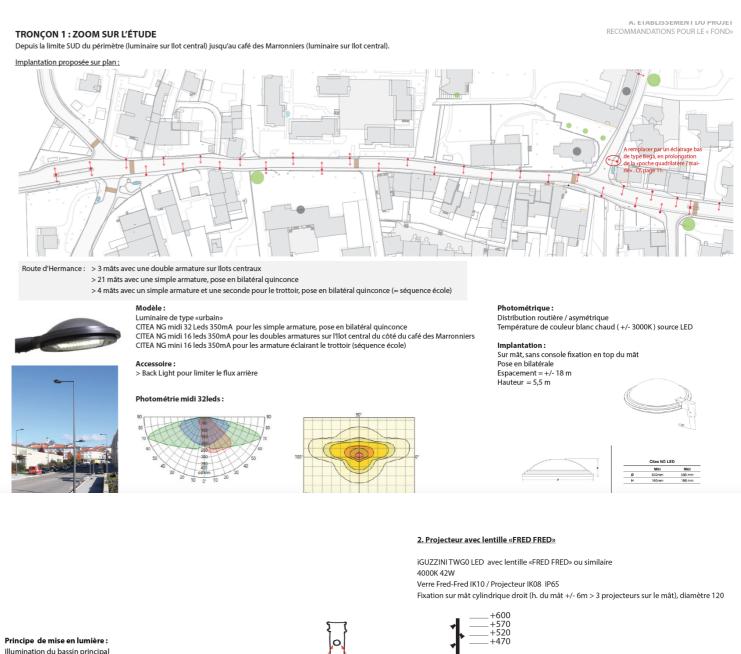
Radiance35 s'est occupé des recommandations pour la mise en lumière de la route d'Hermance et de ses abords à Collonge-Bellerive.

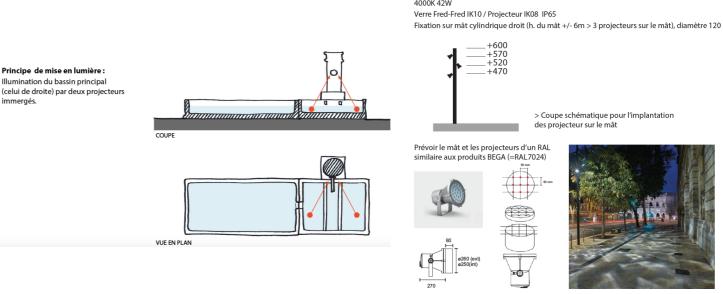
Le projet prévoit un éclairage doux et uniforme pour le «fond», à l'échelle du piéton, avec une mise en valeur des espaces publics annexes afin d'encourager la mobilité douce.

Il prévoit aussi la mise en valeur d'une «poche» centrale attractive et conviviale, en adéquation avec les activités présentes, pour le centre de la commune.

Enfin, une série de repères seront illuminés afin de rythmer le paysage le long de la route et sentir que nous nous approchons du centre.







Note : on ne relève pas d'autres études lumières dans les environs.

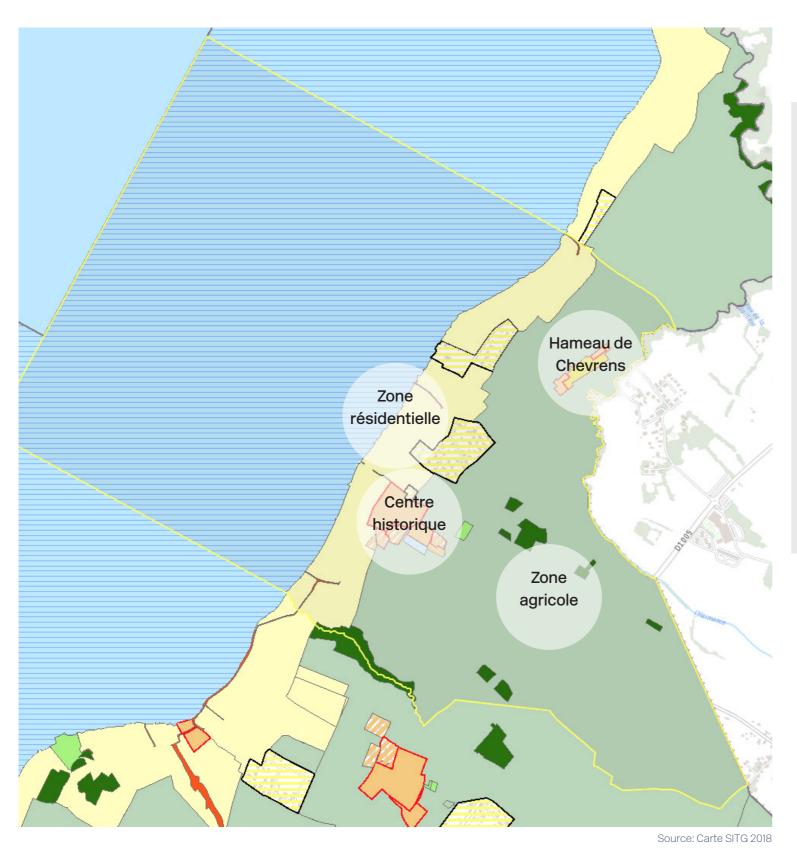
Accessoires : capuchon pour le top du mât, plaque d'ancrage, bornier et clé, brides de

# 1. COMPRENDRE LE TERRITOIRE

1.3 La configuration urbanistique et architecturale



### **AFFECTATIONS**



La carte ci-contre illustre les différentes zones d'affectations présentes sur la commune afin d'introduire notre analyse sur les tissus bâtis en page suivante.

### Ce que nous retenons:

- la zone résidentielle est limitée au coteau. Cette zone comprend presque exclusivement des villas privées, le gabarit est de R+1 ou R+2 (max. 10m autorisé) → Zone 5;
- trois zones de développements sont présentes → immeuble de logements ou autres infrastructures plus importantes possibles;
- la zone agricole est prédominante sur le reste de la commune;
- **le hameau** de Chevrens est situé dans une zone spéciale vouée à la protection des hameaux →autorisation de construire stricte, prescriptions urbanistiques...etc.
- le «centre historique» d'Anières comprend des zones 4B protégées
   → zones destinées principalement aux habitations comportant
   plusieurs logements et des activités économiques y sont autorisées.
   Le gabarit max. ne peut toutefois pas dépasser 10m.



## ANALYSE DE LA MORPHOLOGIE : LES TISSUS BÂTIS

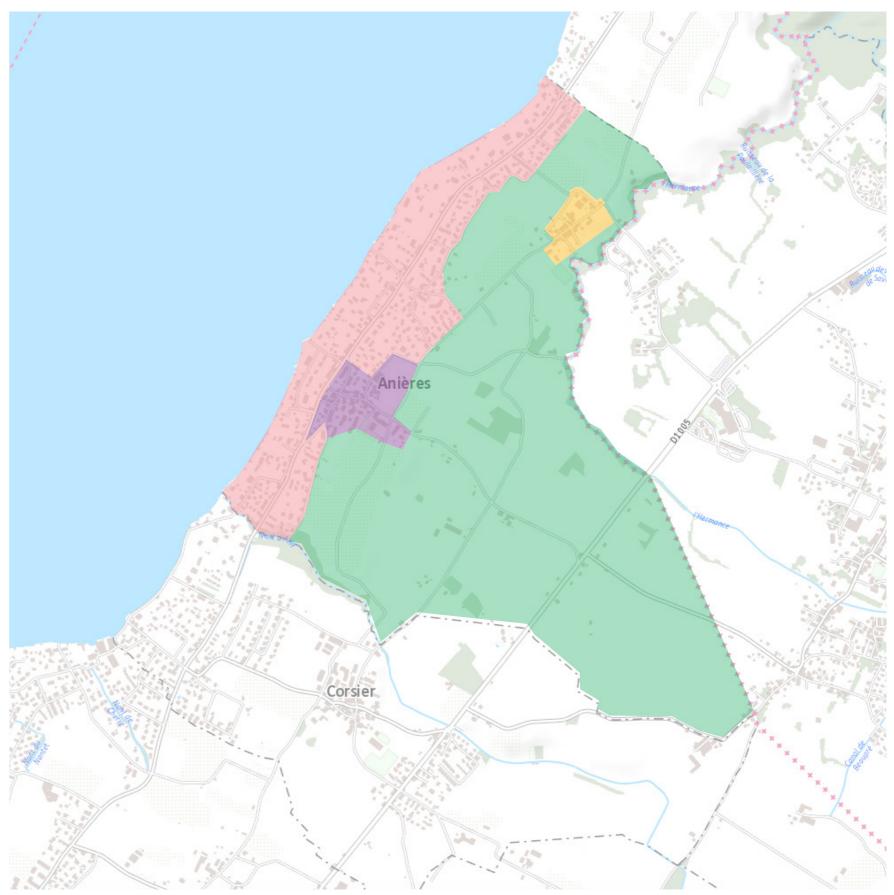
La carte ci-contre illustre les différents tissus du bâtis relevés lors de notre analyse. Nous les avons nommés de quatres façons différentes (voir ci-dessous).

Ces tissus sont définis suivant la morphologie urbaine que l'on y rencontre, la densité et le type de bâti.

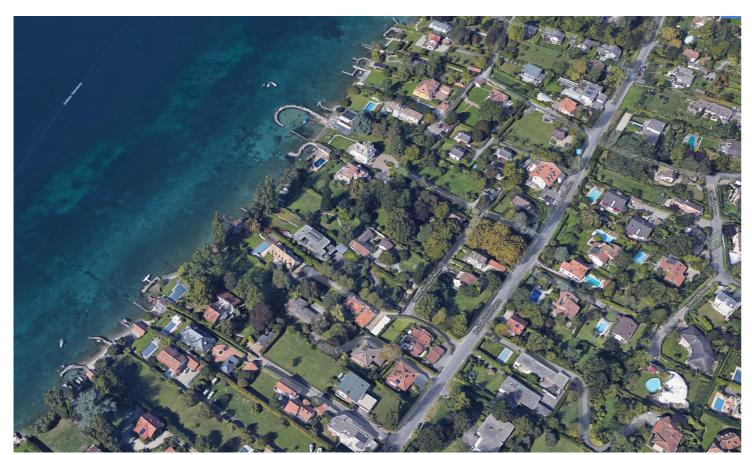
### Ce que nous retenons:

- il n'y a pas de tissus bâti de densité importante;
- nous rencontrons deux grandes poches morphologiques principales, très différentes mais homogènes: celle longeant le lac (tissu «villas») et la presque totalité du reste du territoire avec une densité très faible (tissus «agricole»);
- on distingue le centre du village d'Anières avec une morphologie des voiries et du bâti plus hétérogène. Des habitations anciennes se mêlent aux bâtiments plus récents. On y retrouve les activités économiques principales;
- le hameau de Chevrens toujours indépendant au milieu de la nature avec ses quelques habitations, il possèdes des qualités patrimoniales et environnementales certaines.





### LE TISSU «VILLAS»



#### Localisation

Sur le coteau, le long du bord du lac.

- Villas unifamiliales 4 façades regroupées. Quelques exceptions le long du chemin des Avallons ou de la route d'Hermance où l'on observe des logements à appartements R+2 à R+3 mansardés et des habitations regroupées mitoyennes ou de type «petits lotissements».
- Villas contemporaines et «classiques.»
- Villas peu visibles en vision proche car présence de clôtures, de haies ou de murs relativement hauts marquant les limites des propriétés.
- Paysage homogène dans son ensemble malgré un plan parcellaire pas régulier →
  pas de régularité dans les implantations des zones constructibles excepté un recul de
  la voirie avec jardin. Présence de rues en cul-de-sac.
- Enduits de tons clairs à légèrement colorés. Toitures en tuiles de ton rouge, ardoises de ton gris foncé ou toitures plates.
- Installations publiques : le restaurant «Le Floris», le débarcadère, la clinique les Hauts d'Anières, les plages (voir page suivante)
- Notes: Dans ce tissu est compris le hameau de Bassy, peu disctinct aujourd'hui mais où d'anciennes batisses laissent encore une trace «historique» et «nostalgique».



**Chemin des Avallons** Immeubles d'appartements



Route d'Hermance Nord Immeubles d'appartements et habitations mitoyennes groupées





A;ul Sammy

**Chemin des Hutins et Route d'Hermance** Immeubles d'appartements et habitations mitoyennes groupées

### DES ACCÈS PUBLICS AU LAC LIMITÉS





**Le débarcadère** Chemin du débarcadère



Plage des Courbes ( = plage principale) Chemin des Courbes





### Ce que nous retenons:

- les accès au lac ne sont pas évidents (indications, ...). Le long de la route d'Hermance aucune signalisation n'est présente et ce n'est pas très sécurisé pour les piétons.
- Elles sont principalement aménagés pour un usage local. Des panneaux communs signalétiques sont présents et intéressants où l'on y voit les équipements.

### Plage de la Gravière Chemin de la Gravière



### LE TISSU «CENTRE VILLAGE»



#### Localisation

A la limite du coteau, le long des axes principaux de la route d'Hermance et de la rue Centrale jusqu'à l'actuelle poste. Le village, centre d'Anières, est englobé par le tissu «villas» sur sa moitié OUEST. Sur sa partie EST, ce sont les vignobles et le tissus «agricole» qui l'entourent.

- Implantation mixte : à front de voirie et retraits avec jardin privé et espace ouvert public (ex. devant l'épicerie).
- C'est là que se concentre le patrimoine bâti ancien de la zone construite d'Anières et que se trouvent presque tous les équipements communaux: école, salle polyvalente, aire de jeux, terrains de sport, mairie, poste, local de pompiers, cimetière...
- Enduits de tons clairs à légèrement colorés. Toitures en tuiles de ton rouge, ardoises de ton gris foncé ou toitures plates. Présence de bois dans les éléments de construction (volet, dépassant de toiture...)
- Autres installations publiques : quelques vignerons sont installés dans le centre, des commerces, la galerie d'art, des restaurants, le foyer pour requérants d'asile...







### LE TISSU «HAMEAU DE CHEVRENS»



#### Localisation

Le long de la route de Chevrens, dans le NORD-EST de la commune

- Maisons villageoise, volume agricole (en cours de changement d'affectation) / structure bâtie ancienne. Les habitations mitoyennes sont regroupées le long de la voirie. Le hameau est compact au milieu de la nature. Il présente des qualités patrimoniales et environnementales certaines.
- Parcelles en longueur, implantations en retrait de la voirie ( = principe d'implantation des constructions type «village-rue»). Une partie des avant-cours devient des petits jardins privés → ce qui implique la présence de matériaux différents.
- A l'arrière des maisons : des jardins, vergers, cultures...
- A l'EST, le fond des jardins plongent sur la limite frontalière avec la France le long de l'Hermance et de sa zone protégée.
- Paysage homogène, espaces ouverts, présence de petites placettes.
- Enduits de tons clairs à légèrement colorés. Toitures en tuiles ou tôles de ton rouge.







### LE TISSU «AGRICOLE»



#### Localisation

Sur le plateau

- Maisons villageoises et fermes isolées. Quelques bâtiments agricoles (serres, stockages...) Les constructions plus récentes se situent le long de la route du Thonon (station-service...)
- Vignobles à l'OUEST, principalement à la limite du coteau.
- Petits bosquets d'arbres.
- Paysage homogène
- Enduits de tons clairs à légèrement colorés. Toitures en tuiles de ton rouge et toiture plates roofing.
- Installations publiques : station-service, bâtiment de la douane, un café-restaurant, l'ancien asile (actuel centre d'accueil) au milieu des champs, le cimetière.







### LES VOIRIES - LA MOBILITÉ

La commune est desservie par plusieurs axes principaux.

→ Deux routes cantonales qui traversent la commune sur sa longueur parallèlement au lac :

1. La route d'Hermance:

- paysage principalement urbanisé
- coupe la zone des villas donnant sur le lac et celle donnant sur les cultures

#### 2. La route du Thonon:

- paysage agricole
- présence de station-service et du bâtiment de la douane

### → Deux autres axes principaux :

- 1. Un axe reliant les routes cantonales entre-elles, regroupant la route de l'Hospice et la rue Centrale.
- 2. Un axe permettant de rejoindre Chevrens depuis le centre comprenant la route de Chevrens et sa continuité la route de la Côte d'Or.

### Trois lignes de bus traversent la commune.

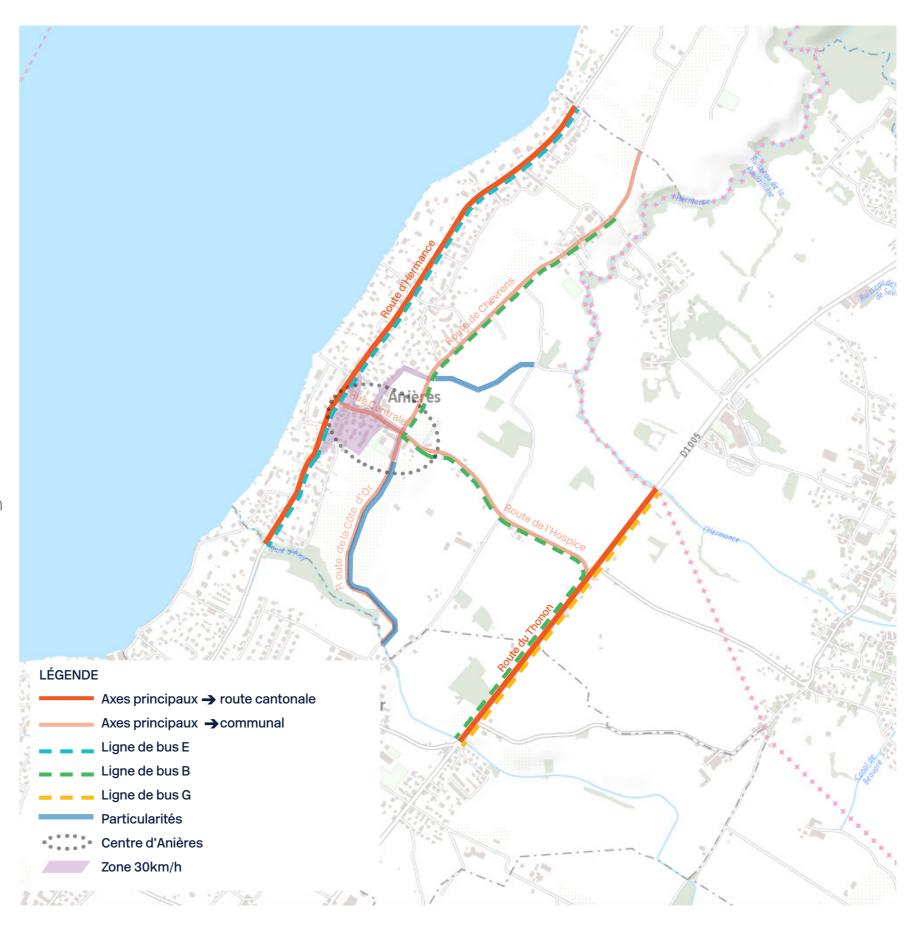
→ +/- 35min. pour rejoindre Anières en transports en commun depuis la gare de Genève.

### Une zone 30km/h sur l'ensemble du centre du village.

### Dans les prochaines années ...

La commune souhaite limiter la présence des voitures en surface dans son centre, d'ailleurs trois parking souterrains répartis dans la zone village sont en cours de projets.

Des projets pour la mobilité sont à venir ou sont en cours d'étude : le Léman Express, le 2x2 voies du Chablais et le BHNS (bus à haut niveau de service), aménagement de la route de Chevrens (avec une mixité voitures/vélos), questionnement sur la circulation au centre du village, navettes collectives desservant la commune à Genève...



### → Piste cyclable

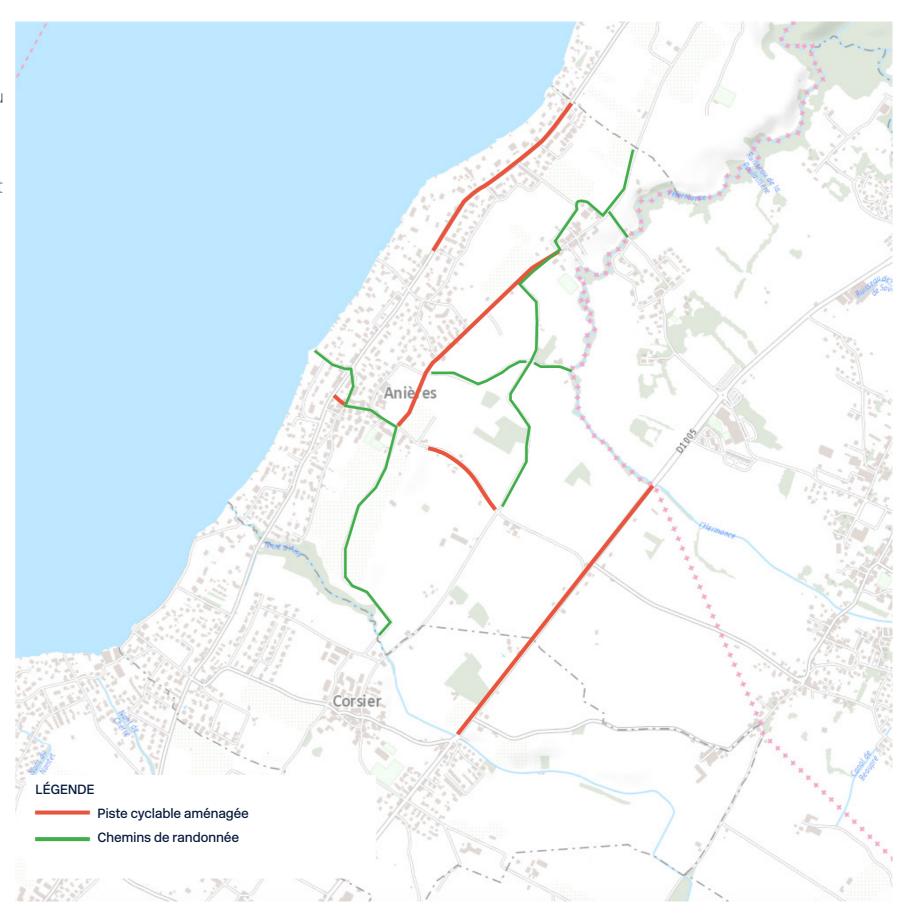
Plusieurs voies sont aménagées pour les cyclistes par des marquages au sol mais ne sont pas continus. Un de ces chemins est celui de la route de Chevrens permettant de relier le centre (l'école) au hameau de Chevrens.

### → Chemins de randonnée

- Des chemins de randonnée cantonaux et transfrontaliers traversent le paysage à l'écart des voies de circulation principales. Ils sont indiqués par des petits panneaux :



- La commune est bien désservie en trottoirs. Nous en trouvons le long de la plupart des axes principaux.



### Axes principaux → routes cantonales

- Voiries cantonales : route d'Hermance et route du Thonon
- → La route d'Hermance : largeur de voirie variable, limitation de vitesse à 60km/h, présence de trottoirs. Axes aménagés pour : circulation automobile, transport public (bus), modes doux (marquages pour vélos sur certains tronçons).
- → La route du Thonon: largeur de voirie large à variable, limitation de vitesse à 60km/h. Axes aménagés pour: circulation automobile, transport public (bus), modes doux (marquages pour vélos sur certains tronçons), aménagement pour les piétons (trottoirs sur certains tronçons).

#### Route d'Hermance





Route du Thonon





### Axes principaux → routes communales

- Route de la Côte d'Or et route de Chevrens : en prolongation l'une de l'autre, le relais entre les deux est le rond-point à l'extrémité haute du village.
- → Route de la Côte d'Or est presque entièrement entourée de vignes sans délimitation. Largeur de voirie étroite, limitation de vitesse 50km/h et 40kmm/h (devant le tennis club). La circulation motorisée est interdite le dimanche et jours fériés
- →Route de Chevrens : largeur de voirie régulière et assez large. Présence d'Îlots fleuris pour délimiter les zones de stationnement ou les zones aménagées pour les vélos. Limitation de vitesse à 50km/h. Axes aménagés pour : circulation automobile, transport public (bus), modes doux (marquages pour vélos sur certains tronçons), aménagement pour les piétons (trottoirs sur certains tronçons).

#### Route de la Côte d'Or





Route de Chevrens





- Route des Hospices et route Centrale : en prolongation l'une de l'autre et traversant le centre du village jusqu'à la route du Thonon.
- → Route des Hospices : largeur de voirie et aménagements variables (avec et sans trottoir suivant les tronçons), limitation de vitesse à 50km/h et 30km/h dans le centre du village. Axes aménagés pour : circulation automobile, transport public (bus), aménagement pour les piétons (trottoirs sur certains tronçons).
- → Route Centrale: largeur de voirie et aménagements variables (centre du village), limitation de vitesse à 30km/h. Axes aménagés pour: circulation automobile, aménagement pour les piétons (trottoirs).

#### Route des Hospices





Route Centrale





Source: Google Man



### Lignes de bus

- Ligne de bus E : en provenance de Rive et circulant le long de la route d'Hermance.
- Ligne de bus B : dessert le village et le hameau de Chevrens.
- Ligne de bus G : en provenance de Rive, mais ne faisant que traverser la commune à hauteur de la route de Thonon pour aller desservir le village de Veigy en France voisine.

#### Route de l'Hospice



Route d'Hermance



Route du Thonon



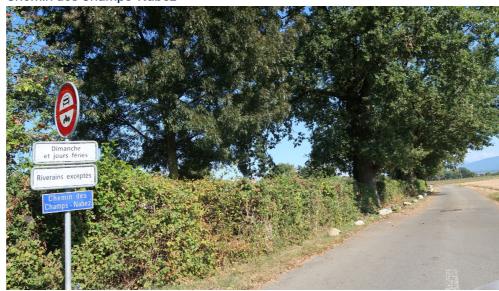
### **Particularités**

Certains chemins et routes sont interdits d'accès le dimanche et les jours fériés par les véhicules motorisés.

#### Route de la Côte d'Or



Chemin des Champs-Nabez



Chemin de Boret



Chemin des Assets



### STATIONNEMENTS DANS LE CENTRE

- Un parking public (Parking du Clos-des-Noyers) : accès depuis la rue de l'ancien lavoir ou le Chemin de la Carignan
- Des places de stationnement situées soit le long de certaines voiries ou sur des aires de stationnement réservées pour la paroisse, l'épicerie, le restaurant, la mairie, le centre sportif, à l'arrière de l'école et des salle communale...



• un centre où les places de stationnement sont suffisamment

• Le Master Plan prévoit la création de plusieurs parkings souterrains afin de limiter le stationnement en surface.

(avec disques)

- 2. Maire / poste (+ un parking moto)
- 3. Cimetière
- 4. École et salles communales
- 5. Epicerie
- 6. Logement
- 7. Restaurant le Floris
- 8. Paroisse
- 9. Parking du Clos-des-Noyers

Ce que nous retenons:

présentes actuellement.

### Parking public du Clos-des-Noyer



Accès depuis le Chemin de la Carignan





Accès depuis la rue de l'ancien lavoi

### Parking réservés





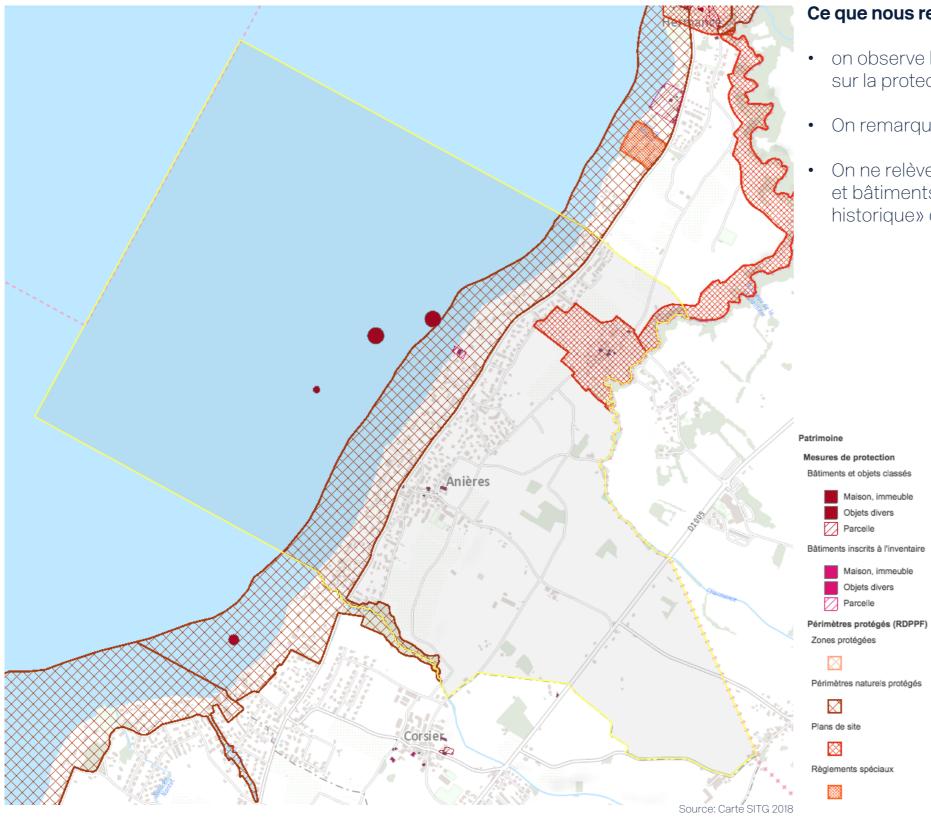
Parking du restaurant le Floris



Parking logements

### PLAN LUMIÈRE D'ANIÈRES

### LE PATRIMOINE



### Ce que nous retenons :

- on observe le périmètre naturel protégé le long du lac (=annexe à la loi sur la protection générale des rives du lac.)
- On remarque un périmètre protégé autour du hameau de Chevrens.
- On ne relève aucun bâtiment ou objet classé. Par contre, des fontaines et bâtiments sont inscrits à l'inventaire, principalement dans le «centre historique» d'Anières et dans le hameau de Chevrens.

# LE PATRIMOINE : CENTRE «HISTORIQUE» D'ANIÈRES

Temple 1890

Architecte Henri Juvet



## Bâtiment villageois

Les volumes font partie d'une ferme typique du bassin genevois.



#### **Bâtiment villageois**

Ces bâtiments dateraient du début du 17e siècle présentant des éléments de qualité.

# Fontaine - 1843

Implantation de façon centrale au village, elle est adossée à un mur, en bordure de la rue principale;
Bassin en calcaire de bonne qualité portant la date de 1843, surmonté d'une chèvre engagée dans le mur réalisée dans le même matériau, dont le goulot a une forme de poisson.



# Fontaine du 19e siècle

Elle est caractérisée par un bassin et une chèvre en calcaire avec goulet en fonte en forme de tête de chien.

La fontaine se trouve sur une parcelle privée

## Pressoirs en pierre

Mécanisme remontant vraisemblablement au tournant du siècle.

#### **Portail**

Portail d'une habitation privée.



## **Bâtiment villageois**





Implanté à côté de la mairie.

# LE PATRIMOINE : CHEVRENS

#### **Fontaine de Chevrens** Elément du mobilier urbain traditionnel contribuant à la conservation de l'image historique du site.



# Croix -

Elément symbolique contribuant au maintien du caractère du lieu.



### **Bâtiments villageois**

Bâtiment typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle.

### **Bâtiments villageois**

Bâtiment typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle.

#### Laiterie

Bâtiment typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle.



## **Bâtiment villageois**

Bâtiment typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle.

# **Pont de Crévy sur frontière Suisse-France** Ouvrage témoignant d'un mode de construction

ancien (construction en 1853), se distinguant en outre par des qualités architectoniques relevantes. Note: La frontière est marquée par deux bornes de 1816, portant respectivement un «S» pour Savoie et un «G» pour Genève.



**P38** 

**Bâtiment villageois**Inscrit au registre foncier au nom de l'association catholique d'action sociale. Bâtiment typique de l'architecture rurale genevoise traditionnelle.

# LE PATRIMOINE : BORD DU LAC

## Villa Dussel

1969 -1974 Architecte Jean-Marc Lamunière







#### 1.3 CONFIGURATIONS URBANISTIQUES ET ARCHITECTURALES

# **AUTRES BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS À RETENIR**

#### «Foyer des requérants d'asile - site de l'Hospice général»



Bref historique:

- 1882 ouverture du centre d'accueil pour personnes agées dans
- Entre deux guerres : centre de formation pour gardes-frontières.
- Fin seconde guerre mondiale : bâtiment est racheté par l'ORT ( organisation reconstruction travail) qui a pour but de former les jeunes juifs à travers le monde suite à la shoah.
- 1984: un lieu de formation pour instructeurs venant d'Afrique, d'Asie et d'Amérique.

- Début année 90 : fermeture définitive du centre et redevient aux autorités genevoise en 1997.
- 1998 à aujourd'hui : centre d'accueil pour personnes seules et famille de requérants d'asile.
- Dans les intentions de développement de la commune, le projet de démolition / reconstruction du foyer et le développement de terrains de sport (foot) sur le même site sont envisagés dans le but de favoriser le sport. - Le bâtiment appartient au canton.

#### Les bornes marquants les frontières Suisse - France





Située à côté du pont de Crévy - 1816, portant respectivement un «S» pour Savoie et un «G» pour Genève.



Borne double faces située sur le pont





Le nom de Golettes (qui vient du bas-latin goletum signifiant Passage étroit, col ou couloir) a été donné au pont ainsi qu'au chemin qui y mène du côté suisse en référence au cours de la rivière particulièrement étroit à cet endroit.





Le pont Neuf est le premier pont routier le plus en amont à franchir l'Hermance depuis le point où cette rivière marque la frontière entre les deux pays, le long de la route du Thonon.

Une renaturation du tronçon de la rivière entre le pont Neuf et le pont des Golettes a abouti en 2010.

#### Habitation privée de Daniel Grataloup



Habitation sculpture de 1972 située Chemin de Bassy.

# ZOOM SUR L'ÉCOLE, LA SALLE COMMUNALE, LE LOCAL DES SOCIÉTÉS...

- Une signalétique est présente sur le site regroupant des locaux de l'école et de la commune.
- Plusieurs accès



Plaine de jeux -









eau de poste est CH AG. Filiale





Parking devant l'entrée de la salle communale et accès piétons depuis la route de la côté d'Or





Accès depuis le Ch. de la Carignan





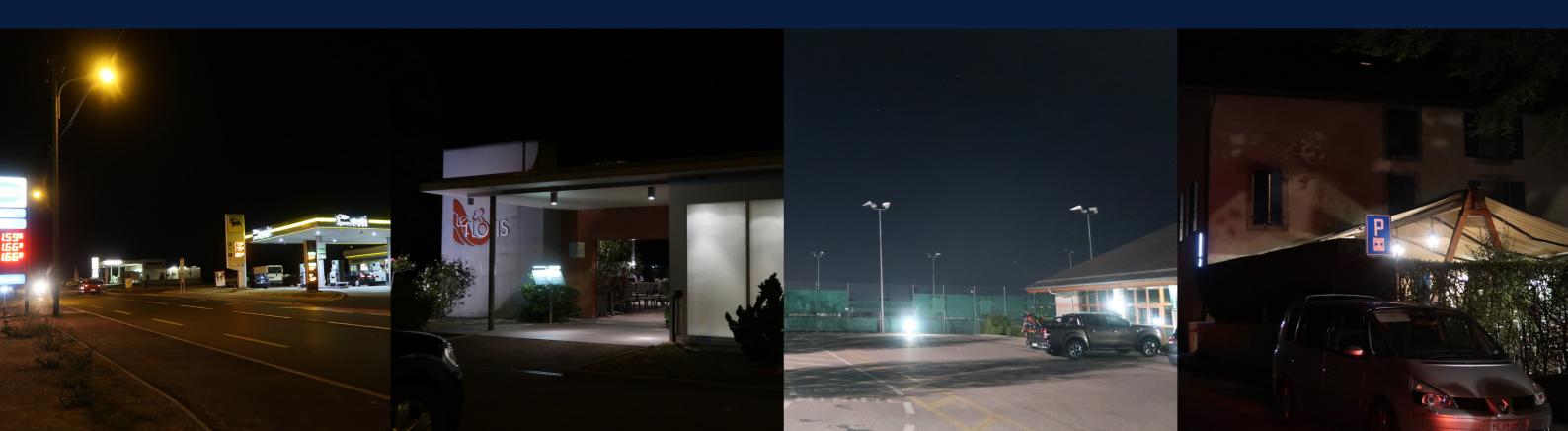
Salle des Sociétés

# Ce que nous retenons du territoire

- 1. Un contraste de paysages entre le bord du lac parsemé de villas et le plateau supérieur où l'agriculture prime.
- 2. Un centre, où la plupart des activités économiques s'y trouvent, en demande d'une identité plus forte.
- 3. Deux routes cantonales traversant et structurant le territoire : la route / «rue d'Hermance» avec de nombreuses zones de conflits et la route du Thonon au caractère plus «routier», «fonctionnel».
- 4. Un Masterplan ambitieux aux projets prometteurs avec toujours le souci de conserver la qualité environnement actuelle.

# 2. COMPRENDRE LES USAGES

2.1 Les lieux d'activités nocturnes

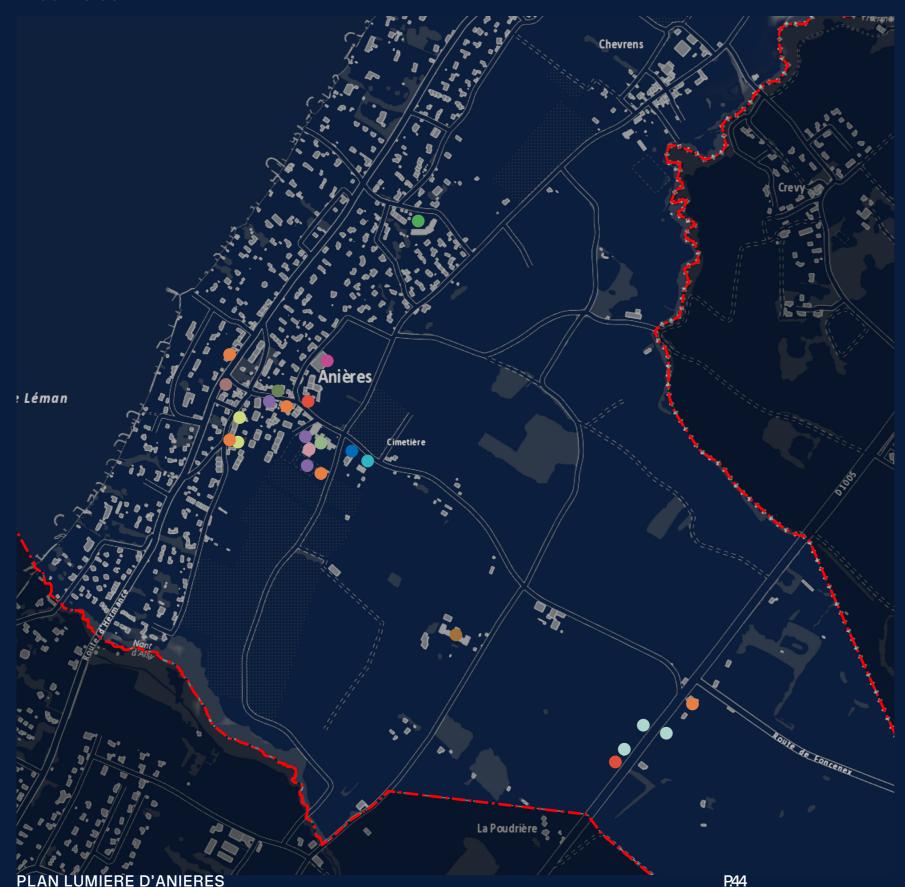


# LES TEMPS DE LA NUIT

Localisation des usages nocturnes dès 17:00.

# Premier temps de la nuit

17:00 - 19:00



#### LEGENDE

#### **SERVICES**

- Administration / Poste
- Pompiers
- Station-service
- École
- Garderie
- Parking couvert

## **ACTIVITÉS COMMERCIALES**

- Commerces
- Restaurants / cafés

#### LOISIRS ET CULTE

- Sport et loisirs
- Centre équestre
- Salle communale polyvalente
- Eglise protestante
- Hospice général

#### SANTE

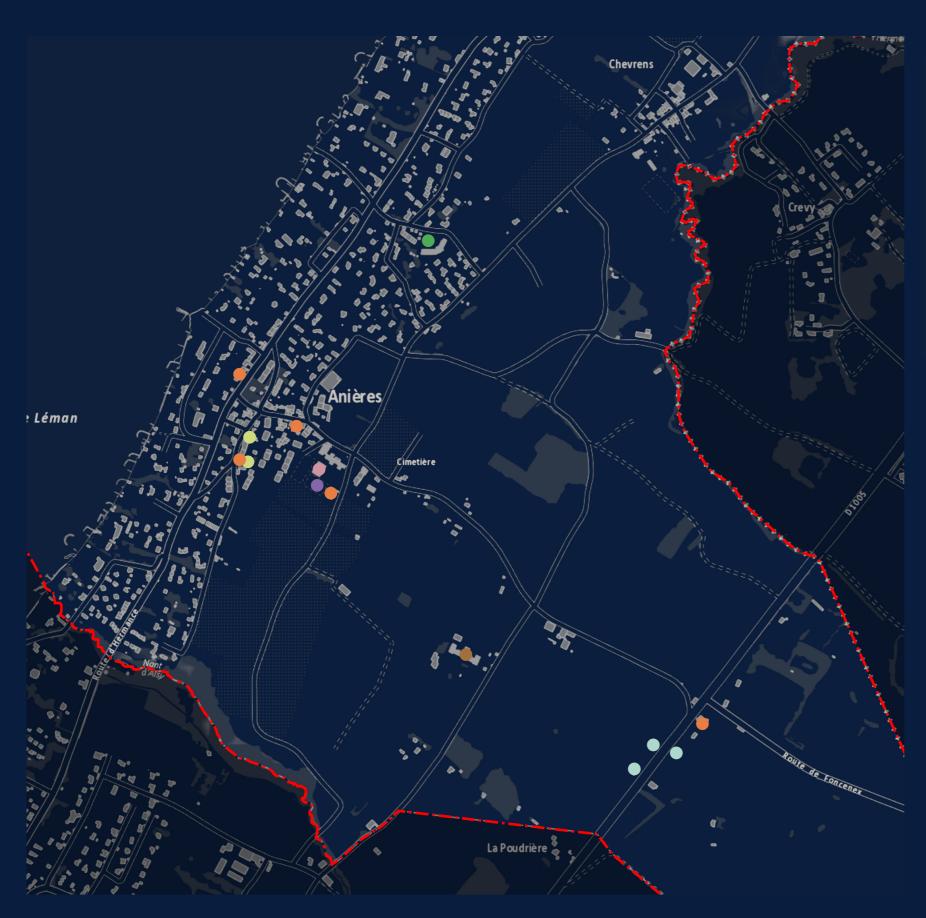
Clinique de revalidation

#### Horaires de fermeture :

- Administration: lu 17h30 / ma 19h00 / me-jeu 17h30
- <u>Poste</u>: lu-ve 18h00
- Pompiers: non stop
- <u>Ecole</u>: secrétariat lu ve midi / école 15h30 -exceptions en soirée
- Garderie: lu-ma et je -ve 17h30
- Commerces : en général 19h00
- Restaurants / cafés : en général jusque 22h00 et/ou jusque minuit
- Tennis club: 22h00
- Salle communale cours de gym : jusque 21h00
- Salle communale: suivant les programmations
- Galerie d'Art : je-di 18h00
- Centre équestre : fermé le soir (h. ?)
- Clinique : lu-di 17:30
- <u>Station-service</u>: en général jusque 21h00 ou 22h00
- <u>Hospice général</u>: formation jusque 17h00 et ateliers en soirée jusque 22h00
- <u>Plages</u>: autorisation jusque 23h00
  - Local des sociétés Clos des Noyers : +/- 18h00

# Second temps de la nuit

19:00 - minuit



### LEGENDE

## SERVICES

- Administration / Poste
- Pompiers
- Station-service
- École
- Garderie
- Parking couvert

# **ACTIVITÉS COMMERCIALES**

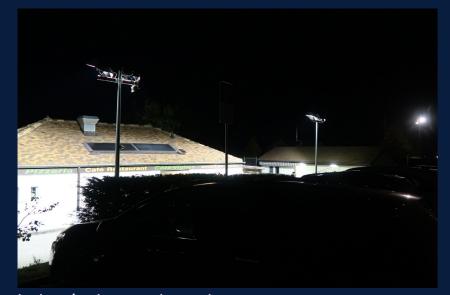
- Commerces
- Restaurants / cafés

## LOISIRS ET CULTE

- Sport et loisirs
- Centre équestre
- Salle communale polyvalente
- Eglise protestante
- Hospice général

## SANTE

Clinique de revalidation



Le tennis et son restaurant

- → Eclairage par multi-projecteurs au niveau de l'entrée
- → Eclairage des terrains en soirée





Ecole et salle communale

→ Eclairage de l'auvent, des bornes et encastrés muraux



Restaurants





Entrée du parking le Clos-des-Noyers

→ Eclairage de l'auvent, des bornes et encastrés muraux



Restaurant le Floris

→ Eclairage de l'enseigne, de l'entrée.



Vitrine de galerie d'art



L'entrée de la maison enfantine

→ Plafonniers

# 2. COMPRENDRE LES USAGES

2.2 La marche exploratoire nocturne

→ A compléter après le 12.11

# Ce que nous retenons des usages

- 1. Une centralité des activités dans le centre «historique» d'Anières et un bord de lac sans activités à la nuit tombée.
- 2. La route de Thonon, avec la présence des stations-services, du bâtiment de la douane et du restaurant «coupe» la commune à l'extrémité EST. Elle présente un caractère très «routier». Seul deux habitations sont présentes après cet axe.

# 3. COMPRENDRE L'ÉCLAIRAGE

3.1 Sources et températures de couleur



# CARTE DES SOURCES ET TEMPÉRATURES DE COULEURS



La carte ci-contre montre les différentes tonalités de sources présentes sur le territoire.

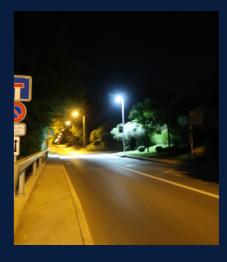
Les températures de couleurs sont exprimées en degrés Kelvin.

# Ce que nous retenons :

- une tonalité globalement «blanc neutre» (+/- 4000K) à «blanc chaud» (+/- 3000K) avec une majorité de sources aux halogénures métalliques.
- Un éclairage essentiellement privé dans la zone villa
- Un contraste de tonalités sur certains tronçons. Exemples :
  - → Route de Sous-Chevrens



→ Passages piétons cantonaux Route d'Hermance



• Une présence de source LED très limitée sur l'ensemble du territoire.









# +/- 2800K (induction)



Chemin de la Carignan









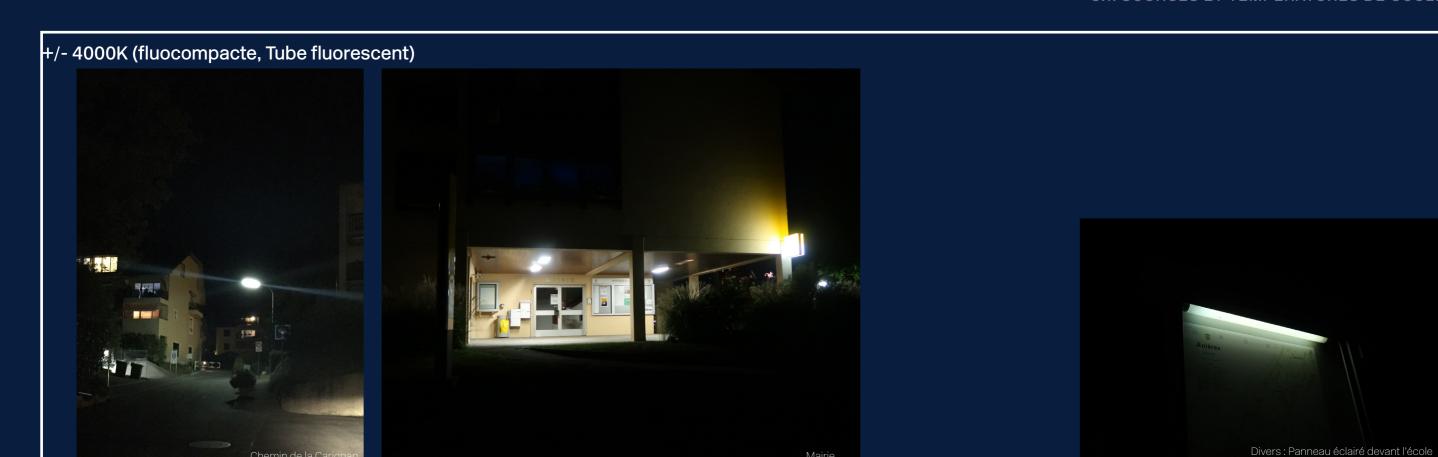


+/- 4000K à 6000K (led)









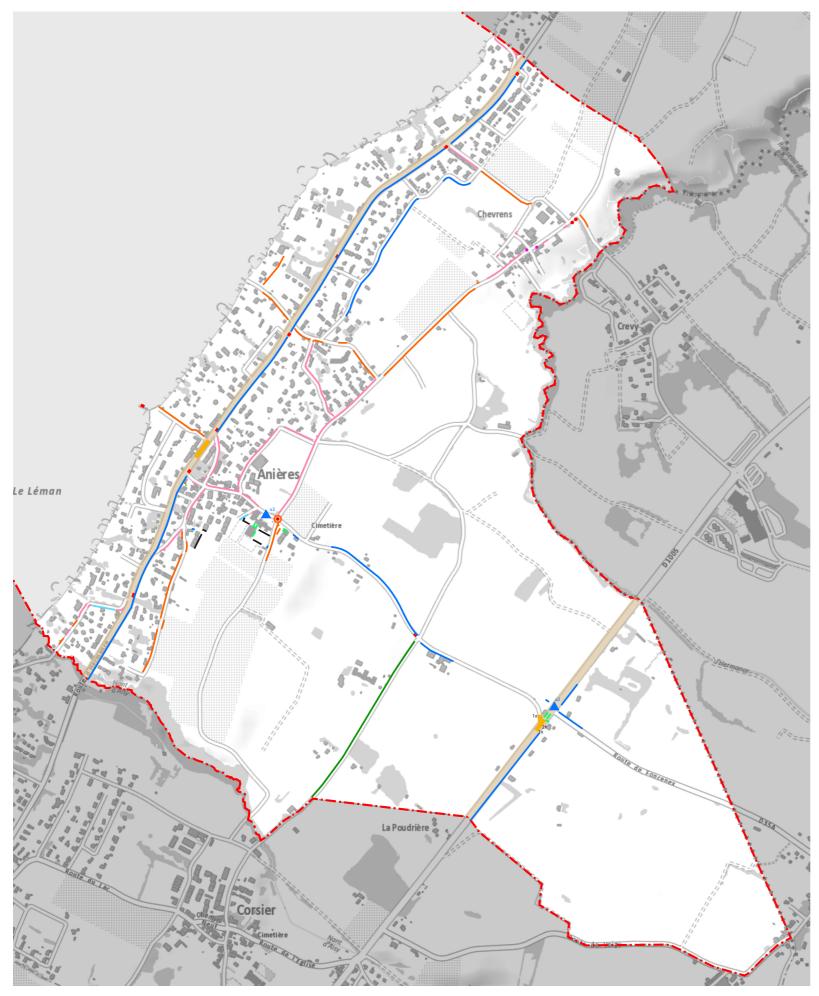


# 3. COMPRENDRE L'ÉCLAIRAGE

3.2 Modèles, hauteurs et implantations



## CARTE DES MODÈLES, HAUTEURS ET IMPLANTATIONS



La carte ci-contre illustre les différentes types d'implantation des luminaires d'éclairage public sur le territoire.

Une distinction est également déjà faite entre les appareils de type «urbain» ou «fonctionnel».

### Ce que nous retenons :

- Outre quelques exceptions, nous retrouvons principalement des modèles de type fonctionnel et hauts le long des routes cantonales et des appareils de type urbain pour le reste du territoire. (Les exceptions sont: Ch. des Hutains, Ch. des Ambys et Route de l'Hospice.)
- Les carrefours plus importants et les passages pour piétons le long des cantonales présentent un éclairage différent.
- Deux types d'appareils de type urbain :
  - → de «style», type lanternes anciennes
  - → type «contemporain» au design intemporel

## **MODELES URBAINS** Modèles bas à moyen : < 5 m à 7 m Candélabre type «lanterne» sur mât unilatéral Candélabre type «lanterne» sur mât console Candélabre type «contemporain» sur mât unilatéral **MODELES FONCTIONNELS** Modèles moyens à hauts : de 5 m à > 7 m Candélabre sur mât unilatéral Candélabre sur mât à multiple armatures Modèles bas à moyen : < 5 m à 7 m Candélabre sur mât unilatéral Modèles solaires et tests solaires Candélabre sur mât unilatéral Modèles fonctionnels divers Plafonniers et appliques Type «zebralux» Eclairage arbre (depuis le sol ou sur l'arbre) **BORNES BASSES** Appareils divers type «bornes basses» **MODÈLES SUSPENDUS** Appareils suspendus divers **VOIRIES CANTONALES** Haut: > 7 m Moyen: de 5 m à 7 m < 5m

# Modèles urbains type «lanterne»













# Modèles urbains type «contemporain»













# Modèles fonctionnels











# Modèles solaires et tests solaires





Divers : plafonniers/ appliques / type «zebralux» / éclairage des arbres

















# Modèles suspendus





# Bornes basses









# LES ILLUMINATIONS

# LES BÂTIMENTS



Le temple le long de la route d'Hermance.

→ Eclairage des baies de fenêtres côté route d'Hermance, de l'horloge et du clocher.



Restaurant le Floris

→ Eclairage de l'enseigne et de l'entrée

## **FONTAINES**



Fontaine le long de la rue Centrale

→ Eclairage par projection de la fontaine et de son auvent

# LES ENTRÉES PRIVÉES





# **VÉGÉTATIONS**



→ Eclairage encastrés ou fixés directement aux arbres

## **DIVERS**



Drapeau sur la tour de l'école

→ Eclairage par projecteur fixé sur le garde-corps

# Ce que nous retenons de l'éclairage

- 1. Une température de couleur majoritairement blanc neutre sur l'ensemble de la commune.
- 2. Un catalogue des modèles et des implantations globalement cohérents sur le territoire : appareils de type urbain dans le centre et les zones villas.
- 3. Les accessoires présents sur de nombreux appareils pour limiter l'éblouissement et couper les flux dans les jardins démontrent un inconfort à étudier...
- 4. Une présence importante de lumière depuis la route du Thonon. Après cet axe, c'est sombre.

# 4. PREMIÈRES PISTES

De notre analyse, il en ressort une image d'un territoire d'une qualité environnementale remarquable.

Le paysage nocturne, actuellement principalement rythmé par les routes cantonales, est globalement cohérent et relativement sombre grâce à la présence des zones agricoles importantes et du plateau peu éclairé. Pourtant, il pourrait être amélioré afin de correspondre à «une vision de demain», avec des objectifs de confort, climatiques et économiques.

Une thématique nous est apparue, celle de créer « une réserve de ciel étoilé.»

En effet, nous devons devenir acteur pour améliorer notre environnement et le futur de notre planète, en éclairant mieux nous pouvons y participer. L'écologie peut être extrêmement technologique, c'est dans cette direction que nous voulons imaginer le Plan Lumière d'Anières avec une touche de poésie.

Les premières pistes qui suivent nous permettent d'établir les grandes lignes directrices, le concept, pour l'élaboration du plan lumière et de ses recommandations.



# LE CONCEPT / MÉTHODOLOGIE

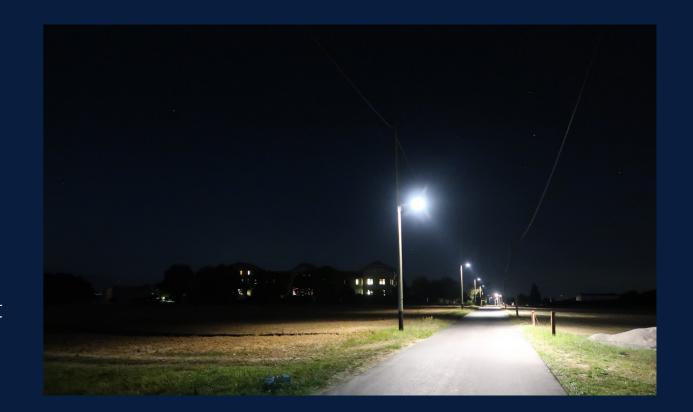
# PRINCIPE D'ÉLABORATION DU CONCEPT TRAVAILLER PAR «COUCHES»

# Objectif du Plan Lumière:

Recomposer le paysage nocturne.

# **Comment?**

Travailler par «couches» d'interventions qui se superposent, se complètent



# Couche des repères «lointains» = sur l'ensemble du territoire - la vision «lointaine»

Repères lumineux en partie haute. Dans notre cas, le temple est existant.

# Couche de repères «proches» = patrimoine, dans les rues et les quartiers, la vision «proche»

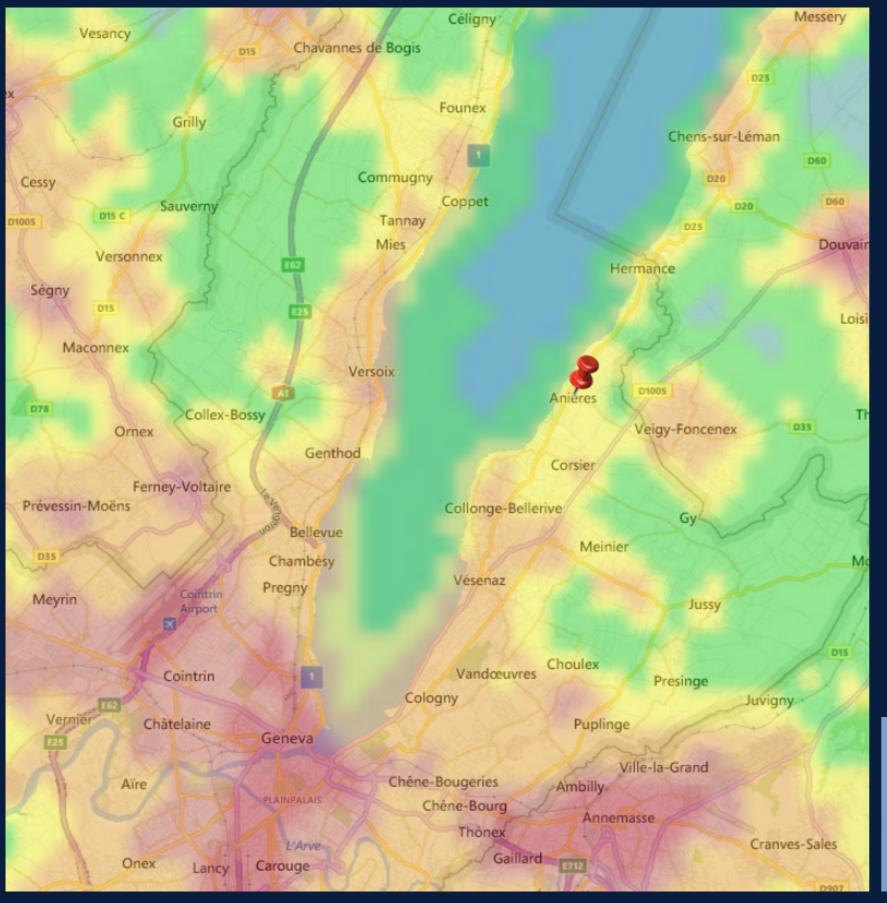
Révéler par la lumière des éléments du patrimoine.

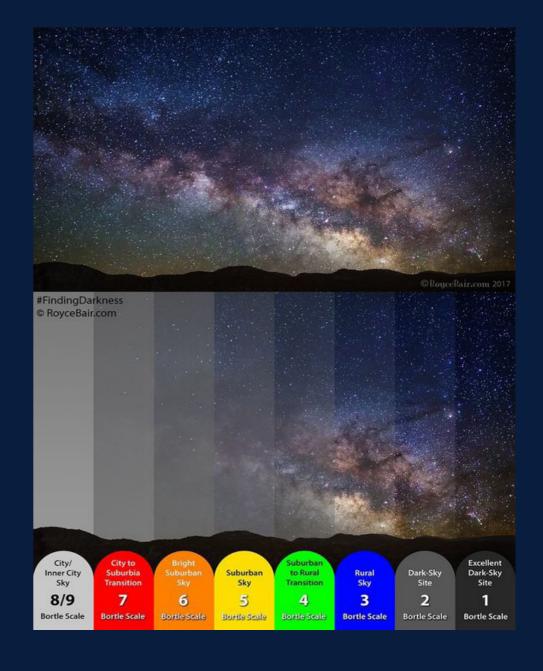
Révéler par la lumière des éléments emblématiques ,mettre en avant l'identité du lieu.

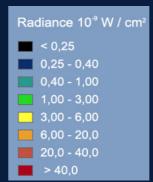
# Couche de «fond» = l'éclairage public des rues

Recomposer le «fond» (= l'éclairage public) selon les 3 axes Les tonalités des sources L'implantation Les modèles

# Zoom sur la pollution lumineuse vue du ciel







Une «réserve de ciel étoilé» est une «poche», une «zone» d'un territoire où

- · l'éclairage public et l'obscurité sont maîtrisés,
- la pollution lumineuse est au maximum minimisée,
- la préservation de la nature et le confort priment pour l'humain mais aussi pour la faune et la flore,
- l'on «ré-apprend» à contempler le ciel.

Nous proposons une approche durable et responsable au travers de :

# 1. LA TECHNICITÉ

Quand écologie rime avec technologie «extrêmement pointue»

En vue de préserver la biodiversité, notre environnement et les humains, le plan lumière proposera :

- d'éclairer ce qui est nécessaire et sans sur-plus
- de choisir des appareils à la pointe de la technologie
- d'installer et d'étudier un éclairage public intelligent

# 2. LA POÉSIE

Quand l'éclairage devient poésie

En vue d'apporter une nouvelle identité nocturne au centre, le plan lumière proposera :

- un «cocon lumineux»
- un «scintillement du bord lac»













# La traduction du concept en quelques premiers points et en schéma

# 1. LA TECHNICITÉ

### • éclairer ce qui est nécessaire et sans sur-plus

- → en définissant où et quoi éclairer ou à ne pas éclairer
- → en optimisant l'éclairage : réduire l'éclairage des enseignes, bien orienté (pas vers le ciel), bien implanté avec une installation correcte des appareils d'éclairage LED et adaptées à chaque lieux
- → en choisissant des températures de couleur chaude, moins nuisible pour l'environnement et plus confortable pour l'humain

## • choisir des appareils à la pointe de la technologie

- → à la photométrie «défilée», non visibile de loin
- → à l'optique la plus avancée en matière de confort
- → à l'impact environnemental minimal

### • installer un éclairage public intelligent

- → définir les objectifs : réduire la consommation d'énergie ? diminuer les frais de maintenance ? amélioré le confort, le sentiment de sécurité ? la diminution du trafic ?
  - → une stratégie : définir un plan d'action des rues, des quartiers.
- → une approche concrète : choisir une technologie de luminaires interactifs appropriés et capables de s'adapter aux usages réels : dimming, détection de présence, extinction... le phasage, la programmation.

# 2. LA POÉSIE

#### un «cocon lumineux»

→ tel un cocon qui s'isole dans un paysage riche et où la nature prime, que l'on a pas envie de déranger, nous proposons de mettre en valeur le centre d'Anières avec une lumière «interne» lui apportant une identité nocturne propre Une lumière qui ne «s'échappe» pas.

#### un «scintillement du bord du lac»

→ rappelant l'eau qui scintille à la lueur de la lune, la mise en valeur du centre propose d'accompagner le visiteur le long d'un parcours poétique depuis le centre au débarcadère. Par extension, le chemin des écoles pourrait poursuivre cette logique...













# Conclusion

La phase suivante (le Plan Lumière) développera de manière détaillée ces propositions. Les situations-types seront analysées et des solutions proposées pour faire de ce document un vrai plan de gestion.

Une marche exploratoire nocturne est prévue début novembre (le 12-11) pour compléter notre diagnostic.